

ASSOCIATION DE REFLEXION D'INFORMATION
ET D'ACTION LOCALE



Pour Le NON CUMUL Des Mandats

Contrairement à d'autres organisations, ARIAL revendique et met en pratique le non-cumul de mandats. Ainsi, notre représentante au conseil municipal, Saadika HARCHI, récemment élue au Conseil Régional Centre, laisse sa place au suivant de notre liste « Actifs et Ouverts ».

À compter du 8 novembre, c'est donc Claude PRINET qui siège pour nous au Conseil Municipal de Saint-Pierre-des-Corps.

Claude PRINET habite notre ville depuis 30 ans ; il est retraité de la Caisse d'épargne depuis 4 ans. Ancien militant syndical, il a assumé pendant 25 ans des responsabilités nationales dans son organisation, où il était spécialisé dans le domaine de la sécurité, des conditions de travail et l'insertion des travailleurs handicapés. Il a également été Conseiller Prud-

hommal pendant 18 ans. Passionné de chansons, on peut le retrouver à la chorale du Centre Culturel Communal.

Militant associatif, il a participé à la création d'ARIAL qu'il représentait jusqu'alors au Comité Local d'Information et de Concertation (CLIC) des sites SEVESO de Saint-Pierre-des-Corps, responsabilité qu'il va laisser à un autre membre de notre association.

Le représentant change, mais l'action continue. En effet nous poursuivons ensemble, avec Gilles DEGNET, Saadika HARCHI et tous les membres de notre association, nos réflexions, notre information et nos actions en faveur des habitants de ST PIERRE ainsi que nos préparations collectives des Conseils Municipaux (réunion chaque vendredi précédant les conseils municipaux).

Les Jardiniers Récalcitrants de Saint Pierre des Corps

Dans le Fil d'ARIAL n° 9, nous écrivions :

Le débat sur « la culture biologique à Saint-Pierre-des-Corps » que nous avons demandé à la municipalité le 19 novembre 2009 pour que chacun puisse s'informer et s'exprimer, n'est pas encore à l'ordre du jour. « Qu'attend la municipalité ? »

La seule réponse que nous avons, enfin ce que nous pensons être une réponse, est que deux jours avant la récolte des légumes du dimanche 26 septembre dernier, récolte annoncée dans les médias une semaine avant, le jardin bio militant et seulement ce jardin, implanté sur un terrain communal à la Morinerie, a été raclé par un engin de travaux.

Les ouvriers de l'entreprise effectuant les travaux pour les serres municipales, nous avaient déclaré il y a quelques mois, « tant que l'ordre ne nous sera pas donné, nous ne détruirons pas votre jardin » une manière à eux d'être solidaires avec ce projet. Nous ne connaissons pas exactement le donneur d'ordre, mais nous ne croyons pas non plus à une coïncidence.

Si l'on reprend l'historique, ARIAL porte ce projet depuis au moins 2008. Les visites avec des citoyens des endroits possibles à Saint-Pierre des Corps, une réunion publique en novembre 2009, des plantations et des semis ainsi que l'entretien de jardin, « les Apéros Jardins », le passage de « l'Alter Tours 2010* », la constitution d'un groupe d'achats en circuits-courts, sans oublier les diverses réflexions menées ensemble montrent l'intérêt de continuer cette démarche.

PRIMAGAZ, où en sommes-nous ?

Le Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) des sites SEVESO de Saint-Pierre-des-Corps est actuellement à l'étude.

Le groupe de travail des Personnes et Organismes Associés (P.O.A) s'est réuni une première fois au mois de janvier 2010. Des grandes lignes y ont été tracées, mais les services de l'État sont en désaccord avec PRIMAGAZ sur les niveaux de risques et de probabilités. L'industriel devait faire des propositions pour limiter ces risques afin que le nouveau périmètre des zones dangereuses puisse enfin être redéfini. Parallèlement, les services de l'État devaient commencer un premier travail d'évaluation par rapport aux habitations les plus proches du site industriel de PRIMAGAZ. En février, un exercice grandeur nature sur un scénario d'accident à PRI-

Il n'y a pas des petits projets, il n'y a que des projets.

Toute initiative allant de la production et la consommation locales, à la création d'activité et d'emplois, à l'amélioration de notre climat... est bonne à prendre. La zone de la Morinerie peut accueillir non seulement un ou deux projets de maraîchage biologique, mais aussi une extension de jardins ouvriers, sans oublier les serres municipales actuellement en construction. Nous évoquons encore une fois début octobre avec le réseau InPACT37**, le manque d'initiative des collectivités territoriales. Autour de nous, la communauté de communes de l'Est Tourangeau et la commune de la Riche, lancent des projets d'agriculture périurbaine. Pourquoi pas à Saint-Pierre-des-Corps ?

L'image du maraîchage est volontiers mise en avant par notre ville. C'est une image qui peut redevenir réalité, c'est à notre portée. Nous avons les terrains, nous avons les consommateurs, nous avons un réseau de porteurs de projet, ne manquons pas l'opportunité d'agir pour notre génération et les générations futures. Aujourd'hui, encore une fois, nous demandons à la majorité municipale, d'ouvrir ce débat.

* *l'Alter Tours : Tour cycliste familial en relais solidaire pour une Nature sans dopage (<http://www.altertour.net/>)*

** *InPACT37 : Initiative pour une agriculture citoyenne et territoriale en Indre et Loire (constitué du GABBTO, de L'ADEAR37 et d'Alter'énergie)*

MAGAZ a été réalisé. Il a été testé sur le papier la mise en œuvre et l'impact d'une évacuation des habitants résidant dans le premier périmètre de dangerosité défini actuellement. Depuis, une réunion des participants a fait l'analyse des résultats de cet exercice. Nous y étions. La municipalité avait mandaté un responsable de service, mais aucun élu n'était présent. Il y avait, par contre, un élu de la Ville aux Dames. Il en est ressorti la nécessité de renforcer l'information des riverains et de mettre à jour la plaquette d'information distribuée par PRIMAGAZ.

Nous attendons la convocation de la Préfecture pour poursuivre les travaux au niveau du groupe de travail des P.O.A., mais au jour où nous mettons sous presse, rien n'est encore programmé.

L'EAU à Saint Pierre : on patauge !

Nos lecteurs se souviennent qu'il y a deux problèmes pour l'eau potable à Saint-Pierre. Ils dépendent plus ou moins l'un de l'autre :

Le premier est la question du mode de gestion : en régie municipale comme devrait faire une municipalité de gauche, ou bien confiée à une multinationale (Véolia en l'occurrence) ? Le deuxième c'est l'épuisement de la nappe du Cénomaniens dans laquelle la commune puise allègrement, alors que Tours peut fournir de l'eau venue de la Loire. On croyait qu'on y verrait plus clair au début de l'été puisque le bureau d'études qui travaillait sur la question avait enfin rendu des conclusions, que le conseil municipal était informé et qu'une réunion publique était prévue...

Il faut dire que cette réunion était tout de même prévue depuis octobre 2008. L'aurons-nous vraiment en novembre ?

Puisque décidément le groupe communiste ne semble pas vouloir donner la moindre information à la population, essayons de reconstituer les informations qu'on nous cache, quitte à faire quelques suppositions :

Qualité de l'air et Qualité de vie

Le 30 mars dernier, nous alertions la préfecture d'Indre et Loire en écrivant : « Les données du capteur de pollution positionné sur l'avenue Georges Pompidou, collectées par Lig'Air, montrent que la moyenne annuelle 2009 de dioxyde d'azote, dépasse 40 µg/m³ (entre 44 et 45µg/m³). Or, les directives européennes et leurs décrets en relation avec la protection de la santé humaine, ont fixé au 1^{er} janvier 2010 une limite de dioxyde d'azote à 40 µg/m³ en moyenne annuelle ».

« Cette pollution est intolérable et dangereuse pour la population de l'agglomération et c'est pour cela que nous vous demandons quelles actions vous comptez mettre en place afin que les seuils soient respectés. »

Une première réponse nous a été faite le 11 juin et une autre le 30 juillet dans laquelle le préfet nous présentait le contexte réglementaire relatif à la qualité de l'air, la situation de l'agglomération tourangelle, les dispositions réglementaires applicables en cas de dépassement et un plan d'actions. Dans ce plan d'actions figurait, entre autres, la constitution d'un groupe de travail spécifique sur le dépassement de pollution dans la zone du Bd Pompidou, avec la volonté d'y associer des représentants du monde associatif. Une première réunion a eu lieu le 30 septembre, ARIAL n'y était pas conviée, une autre a eu lieu le 15 octobre, nous y étions enfin associés. D'une manière générale, pour améliorer la qualité de l'air, les 3 principaux axes sont, « la réduction du trafic », « la limitation de la vitesse » et « l'amélioration technologique ». À court terme, nous pourrions agir sur

— le respect de l'interdiction de la circulation des camions * dans la zone de Pompidou et sur la commune de Saint-Pierre-des-Corps.

au début de l'été, le groupe communiste semblait s'acheminer vers un renouvellement de la concession à Véolia.

Le petit article de Marie France Beaufiles sur la zone hors AGCS dans la Clarté de septembre nous laisse perplexes : est-ce l'annonce d'un revirement ? Sinon ce serait la manifestation d'un grand cynisme. La ville de Tours a manifesté à plusieurs reprises et manifeste encore sa volonté de fournir à Saint-Pierre l'eau qu'elle produit en excès ; une récente délibération en a même fait baisser le prix. Les deux maires se sont rencontrés, mais ni l'un ni l'autre ne donne d'indication sur ce qu'ils se sont dit. On évoque une concession courte à Véolia pour se donner le temps de préparer l'avenir. Sachant que cela fait plus de 5 ans que nous alertons la majorité sur la nécessité de préparer le retour en régie, dans combien de décennies s'estimeront-ils prêts ?

Est-ce si difficile d'arriver à la seule solution satisfaisante du point de vue écologique, social, économique et politique : une régie municipale mutualisant ses moyens (y compris de production) avec celle de Tours ?

— la limitation de la vitesse à 90 km/h entre les deux péages de l'A10 (Monnaie et Sorigny) voire à 70 km/h dans la zone de Tours centre. Mais c'est en intégrant le respect de la qualité de l'air dans l'ensemble des projets, quels qu'ils soient (urbanisme, transports urbains et de marchandises, cohérence de notre agglomération et de notre département...), que l'on verra de réels effets.

Et en local que faisons-nous ?

Une première réponse de Marie-France BEAUFILS nous indique que ces questions ont été évoquées avec le Préfet en avril dernier et que deux courriers en préparation, demandant « la mise en place d'un jalonnement pertinent sur l'A85 notamment, mais aussi sur l'A28 pour que les circuits autoroutiers soient privilégiés », seront envoyés.

Dans une deuxième réponse, suite à une interrogation de notre part sur la circulation et le nombre de camions dans notre commune, Marie-France BEAUFILS nous donne des précisions sur le comptage de camions en 2005 et sur les réglementations en vigueur dont l'arrêté municipal stipulant que « tout camion effectuant une desserte locale, doit rejoindre les voies extérieures au territoire de la commune par le plus court chemin ».

La prise de conscience progresse, des rappels à la loi sont effectués. Il semble que nous savons ce qu'il faut faire, mais les décisions ne viennent pas. Le constat n'en est que plus insupportable, toujours autant de camions circulant dans notre commune, toujours plus de trafic routier et autoroutier, toujours plus d'urbanisation et de commerces dans l'agglomération comme l'implantation récente d'Ikéo, toujours plus, toujours plus...

Notre qualité de l'air et notre qualité de vie sont-elles condamnées ?

* Le taux de production de dioxyde d'azote par camion est équivalent de 7 à 20 fois celui d'une voiture. (Source Lig'Air)



Brèves de cons

BREVE DE CONSEIL

Conseil municipal du 4 octobre dernier : renouvellement de la Commission Consultative des Services Public Locaux. Dans sa composition, sont prévus par la loi : des représentants de la municipalité et des associations. La Municipalité propose des associations de consommateurs (2) et des locataires (1), ce que nous trouvons très bien... Mais cette commission est notamment compétente dans les domaines de la qualité de l'eau potable ; nous estimons qu'elle devrait compter en son sein des représentants d'associations de protection du cadre de vie et de l'environnement. Nous proposons donc un amendement dans ce sens. Nous avons vérifié : c'est possible. Madame le Maire ne connaissant pas le détail des textes en la matière et le chef de service ne disposant pas de ces textes sur place, il a été décidé de les vérifier et, dans l'attente, de réserver une place pour une association de défense de l'environnement. La SEPANT, association environnementale reconnue dans le département, va postuler pour faire siéger ses représentants habitant ST PIERRE, dans cette commission.

« Vous appréciez le Fil d'ARIAL, alors soutenez le. »
(nous contacter à l'adresse indiquée sur Le Fil d'ARIAL)

ARIAL association – 7, Impasse Boisdenier
37700 St Pierre des Corps
Courriel : arial.sp@laposte.net

